



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Redevance

Question écrite n° 43711

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la récente modification du mode de calcul de la redevance télévision pour les hôteliers. Le paiement d'une seule redevance pour les onze premiers postes est une mesure attendue par toute cette profession durement touchée par la crise, elle constitue à n'en pas douter un réel progrès. Cependant, il semble que cette réforme n'est pas encore effective. Aussi, le parlementaire lui demande d'une part, de bien vouloir lui indiquer si un calendrier a été fixé pour l'application de cette mesure et de lui communiquer, d'autre part, le barème exact de la redevance telle qu'elle sera désormais appliquée aux hôteliers.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43711

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5246